**3ème cycle de l’Examen périodique universel**

**Audition de la France**

**Conclusion**

**Genève, lundi 15 janvier 2018**

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre investissement et pour la qualité de nos échanges tout au long de la matinée. Sans surprise, ils confirment l’importance et le sens d’un exercice comme l’EPU, dont notre pays sera toujours un fervent défenseur. Votre regard, vos retours, et vos recommandations nous sont ainsi très utiles.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la situation des droits de l'Homme dans notre pays et nous espérons avoir pu vous convaincre que, depuis notre dernier dialogue, notre pays n’a eu de cesse de renforcer, d’améliorer et d’étendre les dispositifs de protection des droits de l’Homme. Il n’y a jamais de situation parfaite et nous devons continuer à progresser, mais nos efforts ont conduit à un bilan positif de mise en œuvre des recommandations passées.

La France examinera de près celles qui ont été formulées aujourd’hui.  En tout état de cause, nous nous efforcerons d’en tenir compte autant que possible. Notre objectif est d’indiquer au plus tard avant la session du Conseil des droits de l’Homme de mars s les recommandations que nous aurons acceptées.

A cette fin, et pour répondre à des questions qui ont été posées par certains pays, dont le Portugal, le travail interministériel déjà engagé pour la rédaction du rapport et la préparation de cet EPU se poursuivra. Si nous n’avons pas établi formellement de « mécanisme national de mise en œuvre, d´élaboration de rapport et de suivi », tous les ministères concernés par l’Examen périodique universel se consultent régulièrement, la coordination étant assurée par le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères. Une réunion interministérielle se tiendra à nouveau dans les prochaines semaines, afin de finaliser notre réponse aux recommandations. Comme nous l’avions fait en 2013, nous motiverons nos décisions, sous forme de tableau, recommandation par recommandation. Ce même format interministériel veillera à la mise en œuvre des recommandations, comme nous l’avons fait lors du second cycle de l’EPU, en publiant un rapport intermédiaire en 2016 sur la mise en œuvre des recommandations qui nous ont été adressées en 2013.

Notre institution nationale des droits de l’Homme, la Commission nationale consultative des droits de l’Homme, dont je salue la présence ici, a été étroitement associée aux travaux de préparation de l’EPU et continuera à l’être, de même que les autorités administratives indépendantes concernées ; en effet, ces consultations fournissent un aiguillon précieux pour avancer. Je souhaite également remercier la société civile, avec qui nous entretenons un dialogue constructif et essentiel, ainsi que tous ceux qui nous ont écouté dans cette salle ou en direct, partout dans le monde, sur internet.

Comme le rappelle la Déclaration universelle des droits de l’Homme, les droits de l’Homme sont ceux de tous les êtres humains sans distinction, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. C’est notre responsabilité à nous tous – institutions internationales, Etats, société civile, citoyens - de protéger et faire progresser ces droits universels. La France est convaincue du rôle essentiel que joue l’EPU à cet égard.

Je vous remercie.